

L'Adresse—M. Cyr

En conformité avec l'Entente Canada-Québec pour le développement de la région du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, signée en septembre 1971, il est prévu l'affectation d'une somme de \$113,500,000, comprenant une participation fédérale au montant de \$61,300,000, à la mise en place d'un système intégré de transport destiné à favoriser les échanges tant intrarégionaux qu'avec l'extérieur. Je peux dire, monsieur le président, qu'il s'agit d'un grand départ pour l'est du Québec.

La participation des gouvernements fédéral et provincial à la réfection du réseau routier autour de la péninsule nous permettra de faire d'une pierre deux coups; non seulement elle facilitera le transport des marchandises par route, mais encore elle permettra de recevoir 800,000 visiteurs, après 1977, dans le parc national Forillon et les autres centres touristiques.

Monsieur le président, tout en m'en tenant au domaine des transports, je désire remercier le gouvernement libéral qui, depuis 1963, a manifesté un intérêt marqué pour l'aménagement d'aéroports et de pistes d'atterrissage en Gaspésie et dans le Bas-Saint-Laurent. Il y a encore beaucoup à faire, et l'avenir du transport aérien en Gaspésie dépendra, pour une bonne part, de l'action entreprise par l'État. Il revient au ministère et à la Commission canadienne des transports, en collaboration avec la province et les municipalités, non seulement d'assurer l'utilisation maximum des investissements faits dans la construction des aéroports et de rationaliser la distribution des permis, mais aussi la sécurité au voyageur et la rentabilité au transporteur.

Ainsi, le transport aérien pourra jouer son rôle, c'est-à-dire faciliter à un prix raisonnable, le déplacement des gens, tout en permettant à une clientèle plus large l'accès aux avantages du transport de fret et permettre le transport du courrier par avion ce qui ne se fait pas à l'heure actuelle.

De plus, le trafic aérien peut contribuer au développement de la région, en trouvant de nouveaux débouchés pour certains produits, et en aidant à mettre en valeur les diverses parties de cette région au moyen de transport par air, tout particulièrement pour le développement de l'industrie touristique, comme en fait mention le discours du trône.

La Gaspésie doit faire face, de façon régulière, non seulement au problème du transport, mais aussi à celui des communications par ondes. En effet, en ce qui concerne certains secteurs de la péninsule, la réception du signal télédiffusé laisse beaucoup à désirer.

Je voudrais donc signaler l'importance de la Société Radio-Canada dans l'extension des services de télévision, afin de les mettre à la portée de la population de la circonscription de Gaspé.

Je félicite la Société de vouloir étendre son rayonnement, en augmentant le nombre de ses stations, ce qui est chose faite à Matane en Gaspésie. Cependant, elle doit aussi envisager le plus tôt possible l'installation de relais afin d'assurer à toute la population de cette région, notamment dans les secteurs les plus difficiles d'accès, un service convenable, et je veux surtout parler des régions montagneuses du nord de la Gaspésie.

Aux termes de la loi sur la radiodiffusion, la Société Radio-Canada, à titre de service national de radiodiffusion, a pour mandat d'assurer à tous les Canadiens, dans les deux langues officielles, un service approprié de télévision, et je félicite le Conseil de la radio-télévision cana-

dienne de considérer la Gaspésie comme une région pilote, dans l'élaboration de son programme.

Nul doute que dans son plan-cadre, la Société Radio-Canada saura faire preuve de vigilance, afin de corriger les anomalies qui existent dans certaines régions de la péninsule gaspésienne et que, tout comme le CRTC, elle devra reconnaître la Gaspésie comme région prioritaire.

La Société Radio-Canada semble se heurter à des difficultés financières en tentant de réaliser pleinement son programme quinquennal. Ainsi que le mentionne son rapport de 1971-1972, il manque 27 millions à son budget. Il est à propos, à mon sens, de suggérer à la Société Radio-Canada de réduire, pour quelques années, les crédits affectés à la programmation afin d'augmenter ceux qui le sont au poste d'immobilisations et d'infrastructures dans toutes les parties du Canada où l'on a besoin des services de télévision.

Monsieur le président, le discours du trône stipule en outre, et je cite:

Dans un autre domaine de la politique sociale, celui de l'habitat et de l'aménagement urbain, le Gouvernement propose de prendre les mesures suivantes, en collaboration avec les provinces:

- une contribution à l'allocation de logements à loyer modique et autres résidences pour personnes âgées;
- une aide aux familles à revenu faible ou modique qui veulent faire l'acquisition d'une maison . . .
- . . . un plan d'aménagement des terrains pour faciliter la création de nouvelles villes et enrayer le développement urbain excessif.

Ce dernier paragraphe mérite certainement d'être souligné de façon spéciale, car il fait preuve de beaucoup d'audace. En effet, on peut lire, au chapitre II du rapport de M. J. W. MacNeill, intitulé «La Gestion du Milieu», et présenté au gouvernement en 1971, le passage suivant sur certains aspects du sujet étudié, et je cite:

Dans tous les pays, les valeurs et les institutions sont remises en cause comme elles l'ont rarement été par le passé. Un défi important à cet égard vient de l'état de crise vers lequel s'achemine le milieu. Au cours des décennies qui ont marqué le milieu du vingtième siècle, l'humanité est devenue plus consciente du fait que la vie sur notre planète est sérieusement menacée. L'exploitation par l'homme de son milieu naturel pour alimenter sa machine économique impose des contraintes insoutenables sur ce milieu. L'utilisation par l'homme des milieux artificiels, comme les villes, les édifices à bureaux, les usines et son foyer, là où il passe la plus grande partie de son temps, s'est traduite par des contraintes grandissantes sur sa personne. La croissance démographique, l'urbanisation et l'industrialisation sont propulsées par une technologie florissante et désordonnée. Le coût de cette évolution en termes économiques, sociaux, écologiques, esthétiques et psychiques devient de plus en plus intolérable.

Voici ce que dit M. MacNeill, au chapitre VIII du rapport sur l'expansion urbaine au Canada, et je cite:

Il a déjà été question des principales caractéristiques de l'accroissement démographique au Canada. Elles démontrent que notre pays est déjà en grande partie urbanisé et qu'il le deviendra de plus en plus. Vers l'an 2000, plus de 90 p. 100 de la population du pays occupera moins de 2 p. 100 de notre territoire. En outre, cette population sera concentrée dans un nombre plus restreint de grandes agglomérations. Dans cette troisième partie, nous nous penchons plus attentivement sur le rythme et la polarisation anticipés de l'expansion urbaine au Canada, sur les dimensions que peuvent prendre à l'avenir certains problèmes de mise en valeur du milieu urbain et sur les répercussions en ce qui a trait au rôle des gouvernements dans la gestion du milieu urbain.

• (1620)

Monsieur le président, dans les projets qui figurent au tableau 5 de «La Gestion du milieu», il est mentionné que les grandes agglomérations seront celles où 90 pour 100 de